



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Calais le 19 mai 2012

Le secrétaire Général

A

Monsieur Frédéric Cuvillier
Ministre délégué aux Transports
et à l'Economie Maritime

Monsieur le Ministre,

Je désirerais par ce courrier, attirer votre attention sur deux dossiers dont un qui ne cesse de trainer depuis que nous l'avons initié le 17 février 2010 lors de notre entretien avec le cabinet de monsieur Jean-Louis Borloo.

Les officiers de port adjoints, corps de fonctionnaires d'état de catégorie B, sont à ce jour toujours classés conformément au décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948.
Les grilles indiciaires de ce corps n'ont pas été modifiées depuis cette date et nous avons été oubliés de la revalorisation statutaire découlant des accords dit « Jacob » du 29 décembre 1998.

La dernière réunion spécifique à ce dossier de revalorisation de grilles indiciaires avec la DRH du MEDDTL date du 7 décembre 2011.

Bien que cette revalorisation soit budgétée pour le second trimestre 2012, depuis cette date nous n'avons aucun écrit ou proposition émanant du MEDDTL.

Nous sommes restés extrêmement patients sur ce dossier depuis le 17 février 2010, mais nous avons observé que les Inspecteurs du Permis de Conduire (IPCSR) ont obtenu en mars 2012 une revalorisation de leurs grilles indiciaires, suite au mouvement social de décembre 2011.

Doit-on faire de même pour être entendu du ministère et appeler les ports du Nord / Pas de Calais à un blocus pour l'ouverture des jeux olympique de Londres ?

Doit-on reproduire les blocages du 15 octobre 2008 et du 25 novembre 2010 pour qu'une fois pour toute nous soyons considérés comme un corps à part entière de la Fonction Publique d'État ?

Les mots ne suffisent plus.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Je connais personnellement l'intérêt que vous portez aux ports de votre département. Je sais également que vous, plus qu'un autre, connaissez les répercussions d'un blocage du port de Calais.

Nous ne souhaitons pas en arriver là. Ne doutez surtout pas de notre détermination sur le règlement de ce dossier, car le manque d'empressement de votre administration ainsi que celle de la Fonction Publique pour effacer 64 années de gel des grilles indiciaires commence sérieusement à exaspérer les lieutenants de port.

Ce dossier pourrait être réglé bien avant le 15 juillet, ce dernier étant bien plus simple que celui des Inspecteurs du permis de conduire qui a été réglé en 4 mois.

C'est pourquoi Monsieur le Ministre, nous vous prions très respectueusement de bien vouloir demander à la Direction des Ressources Humaines du MEDDTL de finaliser rapidement ce dossier.

Le Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière ainsi que la Fédération de l'Équipement, des Transports et des Services Force Ouvrière (FEETS FO) se tiennent à votre disposition pour que ce dossier trouve une issue favorable dans des délais raisonnables. Issue qui n'est rien d'autre que le rattrapage de plus d'un demi siècle d'oubli par la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le secrétaire général
Eric Destable